

2022

RAPPORT ANNUEL

DE LA FONDATION FOCH

SOMMAIRE

Le mot du Président	4
L'Hôpital Foch	5
La Fondation Foch	7
Les temps forts 2022	9
Chiffres clés de la collecte en 2022	12
Les projets financés et soutenus en 2022	14
Gouvernance	17
Comptes annuels 2022	18
Le mot du Trésorier	19
Bilan simplifié	20
Compte de résultat	22
Compte d'Emploi Annuel des Ressources (CER)	24
Note relative aux réserves figurant au bilan de la Fondation	26
Lettre de certification des comptes	28

Le mot du Président

Chers amis de la Fondation,

Au-delà des défis imposés aux hôpitaux depuis 2020 et le début de la crise sanitaire, défis auxquels l'Hôpital Foch a répondu par une totale mobilisation, l'année 2022 a été celle de la multiplication des efforts de tous ordres pour assurer un retour à la normale le plus rapide possible. Le même engagement des équipes s'est manifesté pour rétablir les organisations, combler les vacances d'emploi et répondre à nouveau, dans les meilleures conditions de prise en charge, aux besoins de soins de tous les patients.

En 2022, démontrant sa capacité de résilience, Foch a également continué, au cours de cette année de transition, à affirmer sa position d'acteur de l'innovation médicale. Grâce à vos dons, au mécénat des entreprises et aux legs qui nous ont été accordés, la Fondation a pu ainsi soutenir l'investissement dans de nouveaux équipements de pointe. Il s'agit, par exemple du cytomètre de flux, qui a vocation à isoler et analyser les cellules, et de la troisième IRM dotée d'un bas champ (3 Tesla) pour garantir une prévention et un diagnostic plus précoce des pathologies tumorales pulmonaires. Ces acquisitions supplémentaires dotent l'hôpital d'un des plus beaux plateaux techniques en Région Parisienne. Elles contribueront à améliorer encore les soins et la guérison pour de nombreux patients, mais aussi à permettre de nouvelles recherches confortant aussi cette particularité d'hôpital privé qui publie le plus dans ce domaine.

D'autres investissements ont été conduits pour améliorer et moderniser encore le cadre de l'accueil des patients, que ce soit pour le traitement des cancers, des interventions en ambulatoire de plus en plus nombreuses et tout ce qui permet de donner à l'hôpital un visage plus humain et une écoute encore plus attentive des patients et des besoins de santé de son territoire. C'est ainsi notamment qu'a été ouvert le Centre de Santé de la Défense, projection de Foch dans ce quartier d'affaires et de vie approchant les 150 000 personnes.

Concernant les soignants dont le bien-être est un élément majeur pour la relation avec les patients, Foch, après les analyses effectuées pendant la période COVID, a été le premier à aménager un centre « Prévention et Travail », ce qui lui a valu la visite de la Ministre en charge de ces questions.

2022 aura donc été une année utile, non seulement pour revenir à une activité du meilleur niveau possible, mais aussi pour poursuivre, avec votre aide, le chemin choisi, celui de la performance médicale et humaine et d'une gestion maîtrisée.

Toute l'équipe de la Fondation, son Directeur, et moi-même tenons à vous exprimer notre profonde gratitude pour votre soutien et la confiance que vous nous avez témoigné en renouvelant vos dons et libéralités en 2022.



Jean-Louis Bühl
Président de la Fondation Foch

L'Hôpital Foch

L'Hôpital Foch a été créé par la Fondation et est exploité par l'association qu'elle a fondée avec la ville de Suresnes et le département des Hauts-de-Seine pour l'insérer dans son territoire. C'est un Établissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif (ESPIC). Ce statut présente pour sa gestion les atouts du secteur privé – indépendance, souplesse, réactivité et capacité d'innovation – sans pour autant dépendre d'une stratégie financière. Les patients y sont accueillis dans les mêmes conditions de tarif que dans les établissements publics. L'éventuel surplus dégagé est ainsi réinvesti dans la recherche, l'innovation et le développement de nouveaux services pour les patients.

Poursuivant une mission d'intérêt collectif, l'Hôpital reçoit les financements du service public pour son activité de soin et, en partie seulement, de son activité d'investissement et de recherche. L'apport de la Fondation-Hôpital Foch et la générosité des donateurs privés sont ainsi essentiels pour la qualité de son accueil et la poursuite de son développement médical. Ses activités couvrent l'essentiel du champ médical et chirurgical à un haut niveau.



Un établissement de premier plan en Île-de-France

14 salles d'opération

9 salles d'accouchement

5 salles d'endoscopie

4 salles d'imagerie interventionnelle
cardiologie, neurologie, radiologie

1 salle de césarienne

1 laboratoire de biologie médicale

1 service d'anatomopathologie

2 robots chirurgicaux

1 mammographie

3 IRM

3 scanners

1 Cone Beam (Imagerie Volumétrique)

Activités de l'Hôpital Foch



2 534 702
examens
de biologie
médicale

60
greffes
de poumon



3 503
naissances

19 229
IRM



63
greffes
de rein



180 302
consultations
externes



51 663
passages
aux urgences



30 448
examens
scanner



22 084
dossiers
d'anatomopathologie
traités



22 562
interventions
chirurgicales



3 503
fécondations
in vitro

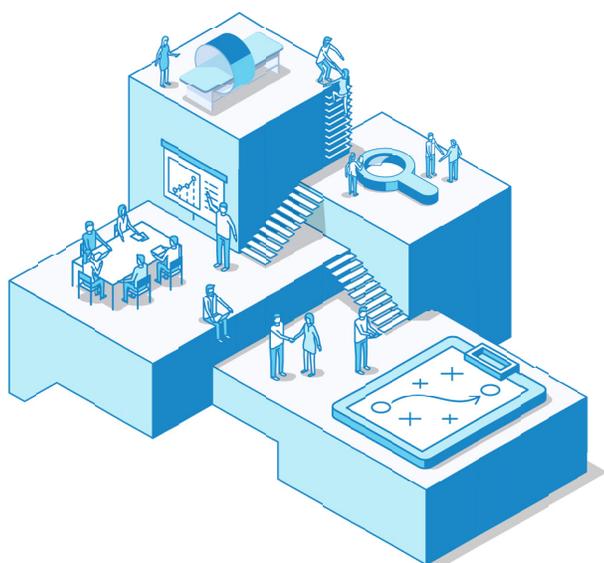
**LA FONDATION
FOCH
EN 2022**

Les missions clés de la Fondation

Acquisition d'équipements

Acquérir des équipements de haute technologie pour maintenir l'Hôpital au plus haut niveau d'excellence.

La Fondation a notamment financé le bloc de radiologie interventionnelle de l'Hôpital Foch, la rénovation de l'accueil, le plateau d'Aide Médicale à la Procréation, et a rendu possible l'ouverture du Centre de Simulation en apportant des fonds conséquents grâce à la générosité de ses donateurs. En 2019, le mécénat de plusieurs enseignes de supermarchés Leclerc d'Île-de-France a permis l'acquisition d'un nouveau scanner.



Aménagement et rénovation des locaux

La Fondation est propriétaire des murs de l'Hôpital qu'elle met à sa disposition gracieusement.

Elle garantit l'amélioration du fonctionnement de l'Hôpital par des rénovations de services ou encore la création de nouveaux lieux favorisant le bien-être des patients. La Fondation peut être amenée, à la demande de l'Hôpital, à acquérir des terrains pour favoriser son extension et construire de nouveaux bâtiments.

Elle a fait l'acquisition pour l'Hôpital en 2015 et 2018 de deux propriétés d'une valeur totale de 4,5 millions d'euros en vue de réaliser une extension de ses bâtiments dans les prochains mois.

La Fondation a contribué à l'amélioration des conditions d'accueil des patients dans les services de Neurologie et Oncologie en reversant plus de 3 millions d'euros à l'Hôpital.

Soutien à la recherche

Soutenir les activités de recherche de l'Hôpital, levier essentiel pour améliorer continuellement les soins et accroître les chances de guérison.

La Fondation a financé la création de la Chaire de Transplantation, qui a été inaugurée en septembre 2019. Cette Chaire a été créée par l'Université Versailles Saint-Quentin et l'Hôpital Foch autour de trois disciplines phares de l'Hôpital : les transplantations pulmonaires, rénales et utérines.

La Fondation a permis au service de pneumologie l'acquisition d'un spectromètre de masse, afin d'analyser l'ensemble des molécules contenues dans l'air expiré et d'accélérer le diagnostic de nombreuses pathologies.

Depuis 2014, la Fondation soutient régulièrement les travaux de recherche sur la médecine de la reproduction et le traitement de l'infertilité.

Formations médicales

Participer à la formation de médecins et personnels soignants par le financement de bourses d'études à l'étranger.

Au cours des dernières années, plusieurs médecins ont ainsi pu bénéficier de ces bourses d'études pour travailler sur des programmes de recherche aux Etats-Unis ou au Canada. Dans le cadre de leur cursus professionnel et d'une candidature à un poste hospitalo-universitaire. Les médecins postulant doivent nécessairement effectuer une année à l'étranger, en vue de devenir Professeur.

Le Docteur Hélène Salvator, pneumologue à l'Hôpital Foch, a effectué en 2019 une année de mobilité postdoctorale aux Etats-Unis grâce au soutien de la Fondation qui lui a offert une bourse d'études de 50 000 €. Son projet de recherche concerne l'étude d'anticorps responsables de maladies rares et d'infections du poumon. Cette étude conduite au National Institute of Health à Bethesda USA et a permis d'apporter des informations sur l'origine de ces anticorps et leur impact sur les cellules pulmonaires.

Les temps forts 2022



Dîner de Gala de la Fondation

Le 14 Avril 2022 s'est tenu le deuxième dîner de Gala de la Fondation Foch au Cercle de l'Union Interalliée. Cette soirée exceptionnelle, organisée sous la présidence de Monsieur Louis Schweitzer et animée par David Abiker, a réuni plus de 200 convives. Elle a permis de lever des fonds pour soutenir des travaux de recherche, des projets de rénovation, d'acquisition d'équipements de pointe. L'occasion également de financer des programmes de formation qui font de l'Hôpital Foch un établissement de référence.

Au cours de ce gala, rythmé par la prestation artistique du pianiste Camille Taver, les intervenants ont livré des témoignages émouvants et mis en avant des avancées majeures dans le domaine de la recherche scientifique et médicale. Les interventions du Professeur Jean-Marc Ayoubi et de Déborah Berlioz, première femme à avoir donné naissance à son enfant à la suite d'une transplantation utérine, ont été particulièrement appréciées.



5^{ème} édition du Trophée de Golf de la Fondation

Près de 100 personnes se sont réunies pour la 5^{ème} édition du Trophée de Golf de la Fondation, qui se déroulait au Paris International Golf Club à Baillet-en-France, afin de soutenir l'Hôpital Foch. Pour accueillir cet évènement caritatif, le golf a été entièrement privatisé afin que chacun puisse profiter de ce cadre exceptionnel pour partager et échanger avec les médecins présents.

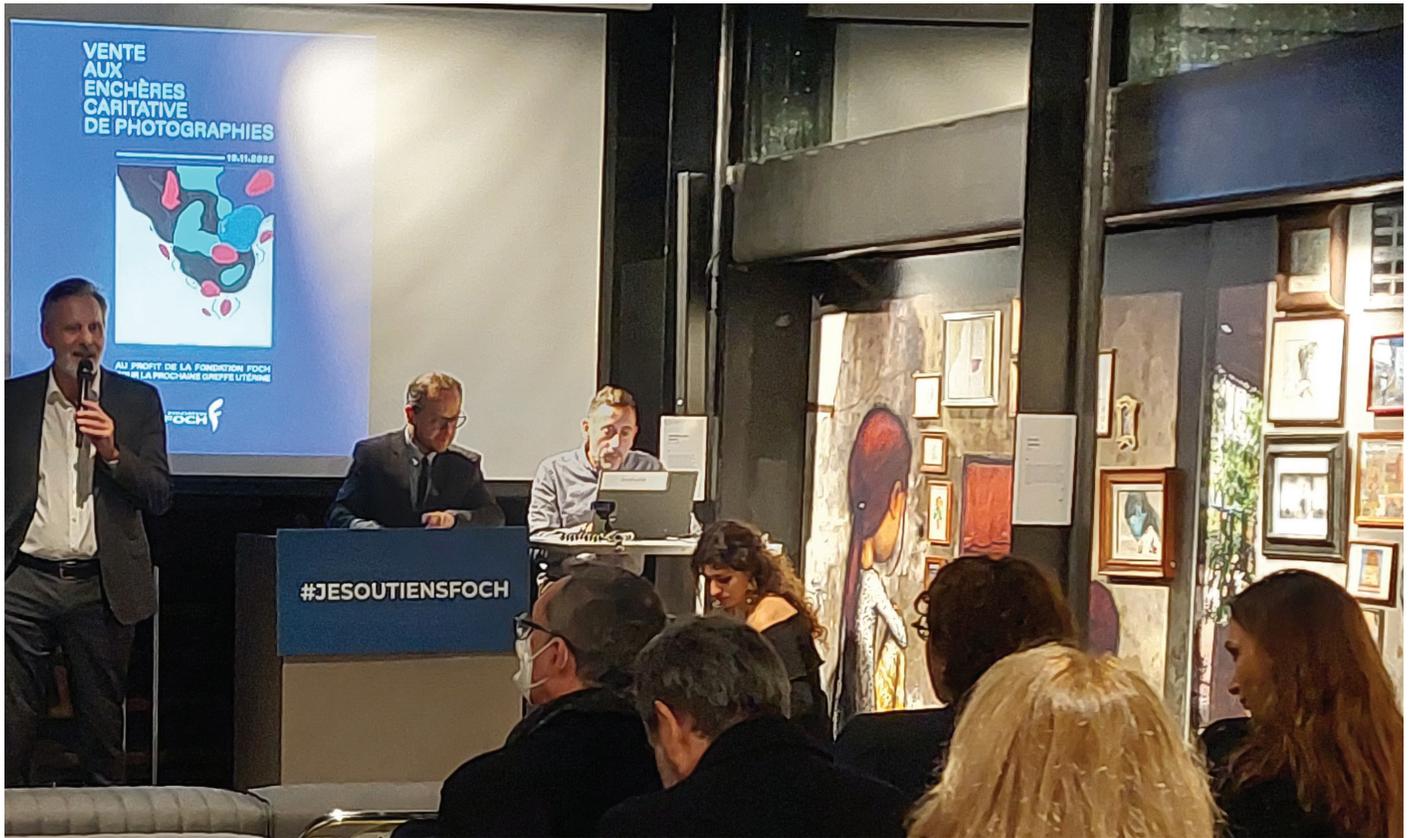
Cet évènement, s'adressant aux donateurs de la Fondation et aux passionnés de golf, aussi bien compétiteurs que débutants, avait pour but de sensibiliser aux actions menées par la Fondation et de recueillir des dons pour le service de néphrologie de l'Hôpital, dirigé par le Professeur Alexandre Hertig.

Vente aux enchères de NFT (Non-Fungible Token) au profit de l'Hôpital Foch

Le 19 octobre 2022 a eu lieu une vente aux enchères caritative de NFT, animée par Bernard de La Villardière, au sein du club We Are. Cet évènement réalisé au profit de l'Hôpital Foch avait pour but de financer le projet du Docteur Alexandre Hertig, à savoir la création de la première base de données en France de femmes ayant reçu une greffe, afin de les accompagner au mieux dans leur projet de maternité.

A cette occasion, la Fondation s'est associée avec l'artiste Youssef Sy, qui a réalisé douze œuvres matérielles déclinées en NFT, s'inspirant chacune de femmes ayant marqué l'histoire (Frida Kahlo, Amy Winehouse, Coco Chanel ou encore Elisabeth II).





Vente aux enchères caritative de photographies

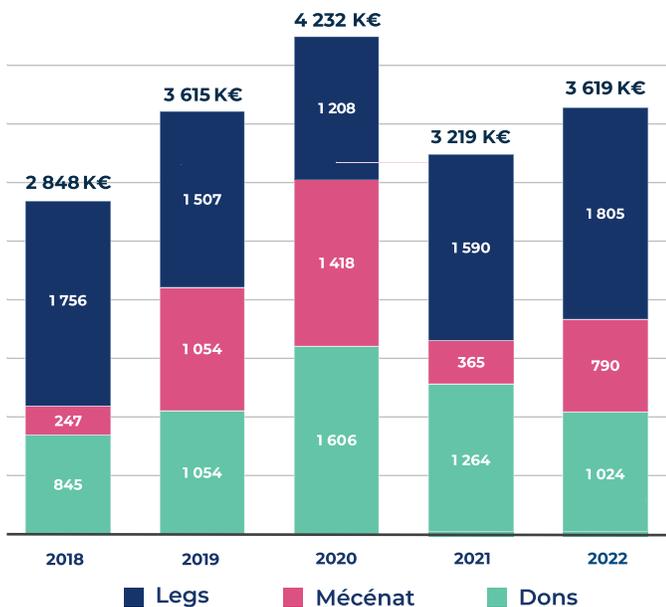
Le 16 novembre 2022, la Fondation a organisé une vente aux enchères caritative de photographies, première action d'envergure sur le thème Art & Santé réunissant artistes et collectionneurs de renom. La vente s'est déroulée au sein de Fluctuart, premier centre d'art urbain flottant au monde, et était animée par Arnaud Oliveux, commissaire-priseur chez Artcurial.

Les fonds collectés ont permis de participer au financement de la deuxième greffe utérine, une opération réalisée par le Professeur Jean-Marc Ayoubi, chef du service de gynécologie obstétrique et médecine de la reproduction, à l'origine de la première transplantation utérine française en 2019. Cette prouesse marque une avancée médicale majeure, et avec le premier enfant né à la suite de cette greffe, représente désormais un espoir pour les femmes nées sans utérus (1 naissance sur 4 500 en France).

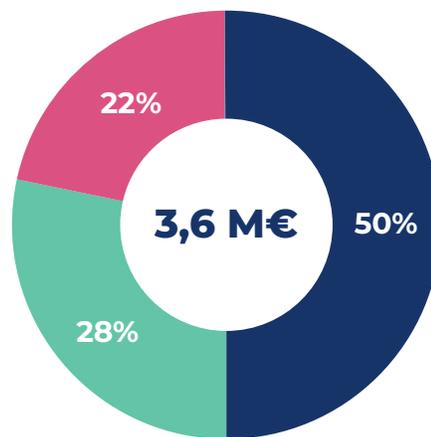
Cette première édition a été soutenue par tous les genres photographiques, qu'il s'agisse de nature morte, de reportage, de portrait ou encore de photographie d'art. Soixante-cinq artistes ont été retenus par un comité de sélection, créé à cette occasion, associant de nombreux photographes reconnus internationalement mais également de jeunes artistes émergents.

**CHIFFRES CLÉS
DE LA COLLECTE
EN 2022**

Collecte de fonds de 2018 à 2022



Répartition de la collecte en 2022



- **Legs, Donations et Assurance Vie : 1 805 K€**
- **Mécénat : 790 K€**
- **Dons : 1 024 K€**

Évolution du don moyen

(Hors prélèvement automatique et mécénat)

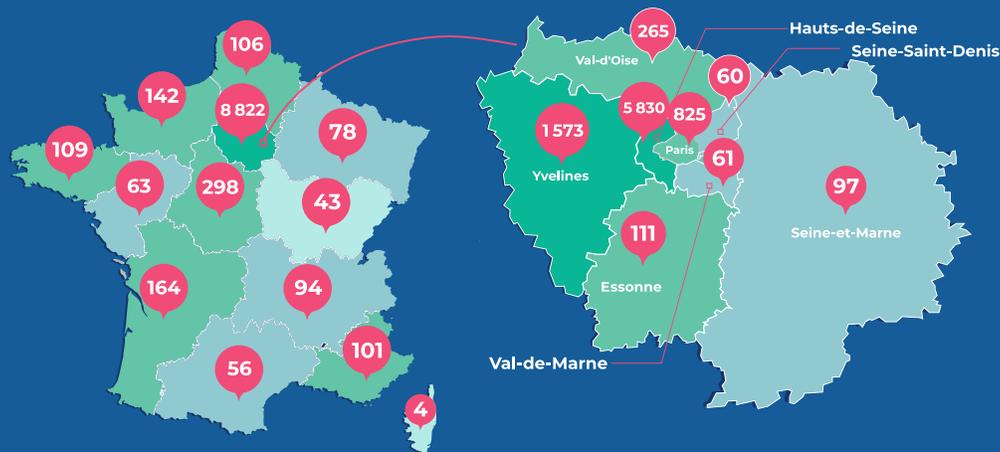


Don en Confiance



Membre du Comité du « Don en confiance » depuis 2016, la Fondation Foch est labellisée « Don en Confiance », organisme de labellisation et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité publique. Le 18 mai 2022, la Fondation a reçu le renouvellement du label « Don en confiance » pour trois ans.

Répartition géographique des dons



Nombre de donateurs particuliers par région :



Restructuration
du Service
des Urgences

Bourse d'études
au Canada du
Docteur Consoli
(Neurologue)

Colonnes vidéo-
endoscopiques et laser
pour le service ORL

Création d'un
Centre de médecine
préventive pour les
soignants

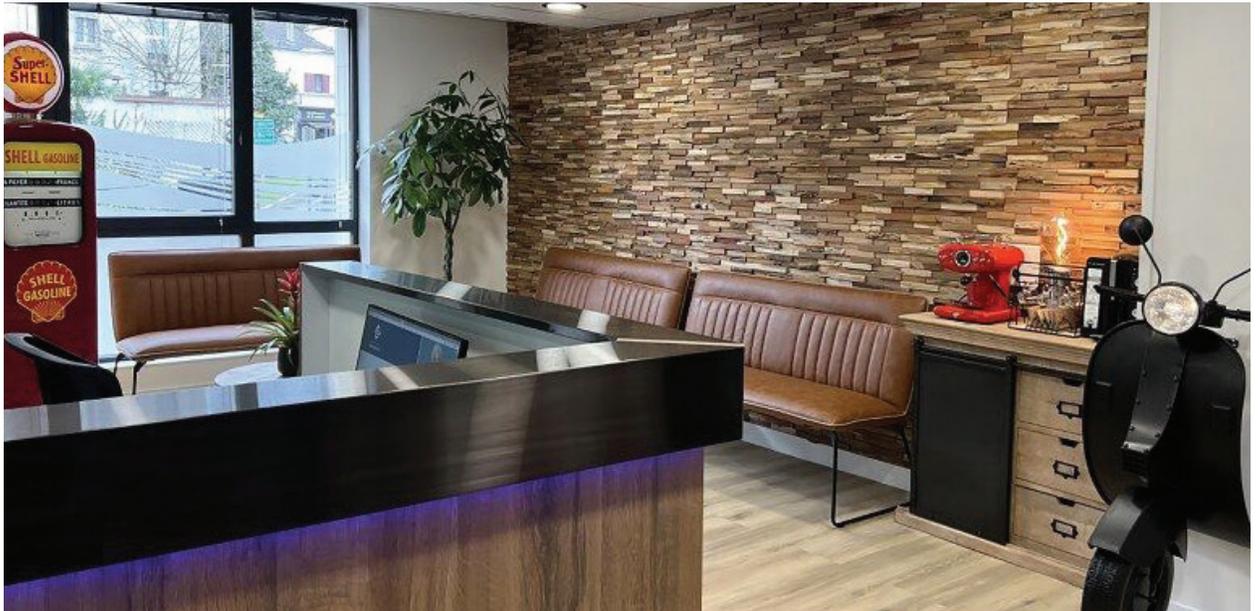
**PROJETS
FINANCÉS ET
SOUTENUS
EN 2022**

IRM 0,5 Tesla
du Docteur Mellot

Centre de Santé
de la Défense

Acquisition
d'un Cytomètre
de flux

Rénovation du Service
de Psychiatrie



Création d'un Centre Prévention & Travail agissant pour le bien-être des soignants de l'Hôpital Foch

Grâce à la mobilisation du Docteur Carline Amiel, médecin du travail, et de Sabine Berrada, psychologue du travail, le Centre Prévention et Travail a vu le jour le 14 décembre dernier, service unique en Europe. **Financé en partie grâce à la générosité des donateurs, il s'agit d'un lieu innovant qui entend avant tout préserver la santé et le bien-être des professionnels de santé.**

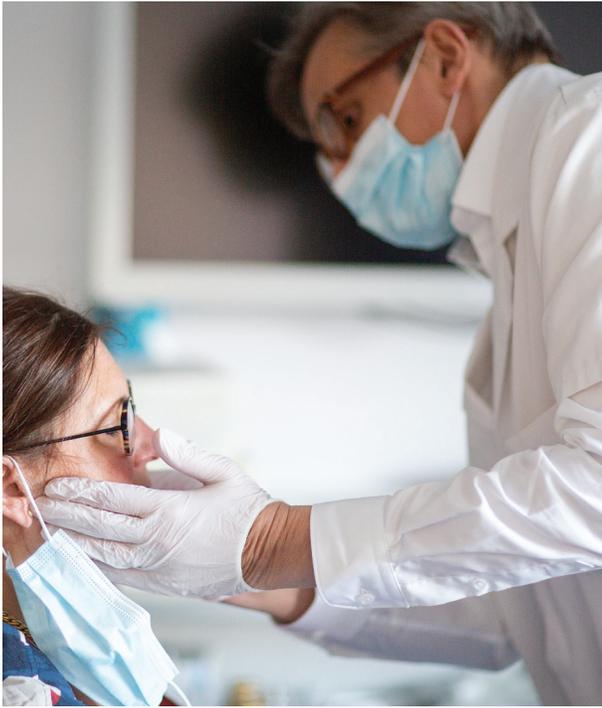
Véritable pôle d'expertise regroupant différents professionnels de santé, il est exclusivement dédié aux salariés et étudiants de l'Hôpital Foch. **Il propose une prise en charge globale de ces derniers « de la tête aux pieds », personnalisée en fonction des problématiques spécifiques et du poste occupé.** Des consultations de différentes spécialités y sont proposées, comme la cardiologie, la nutrition, la dermatologie, l'ophtalmologie, la gynécologie, l'ORL ou encore des bilans podologiques.

Basé sur la prévention, le Centre Prévention & Travail offre également une politique de dépistage ciblée auprès de spécialistes, un accès aux soins privilégié sur le temps de travail ainsi que l'organisation d'ateliers de prévention thématiques et ludiques.

Acquisition d'un cytomètre de flux

La Cytométrie de flux est une méthode permettant d'analyser à grande vitesse, de caractériser et compter des cellules ou des particules en suspension dans un liquide.

En mars 2022, le laboratoire fait l'acquisition d'un matériel de pointe grâce à la Fondation Foch et ses donateurs : le cytomètre de flux. Cet appareil permet d'étudier la physiopathologie des maladies respiratoires au niveau cellulaire et moléculaire. **Il contribuera au développement d'une recherche d'excellence dans le domaine des maladies respiratoires, et favorisera les candidatures de Foch à des appels d'offre d'envergure.**



Acquisition d'un Blue Laser pour le service ORL

L'Hôpital Foch a bénéficié en 2022 du soutien de la Fondation des Gueules Cassées, pour l'acquisition d'un laser de pointe, instrument utilisé au sein du bloc opératoire depuis plusieurs années et reconnu pour son efficacité. Grâce à son haut degré de précision, cet équipement permet une chirurgie mini-invasive, qui représente une excellente alternative à la chirurgie conventionnelle en ORL.

En cas de diagnostic de cancer du larynx à un stade avancé, une chirurgie endoscopique par laser peut être proposée au patient, le but étant de traiter les cellules cancéreuses, tout en préservant le plus possible les fonctions du larynx (phonation, déglutition, respiration). Cette technique permet ainsi de réduire considérablement les séquelles après une opération.



Financement d'une base de données pour accompagner les femmes greffées dans leur désir de maternité

Grâce au soutien de la Fondation, le Professeur Alexandre Hertig a pu débiter la constitution du registre Cristel, une base de données visant à connaître le déroulement de grossesses de patientes ayant bénéficié de la transplantation d'un organe solide (rein, cœur, poumon, foie, utérus) au sein d'un centre de transplantation français.

Ce projet a reçu le soutien de la Société Francophone de Transplantation. Toutes les informations (résultats, morbidité, poids des enfants, etc.) seront compilées pour optimiser le suivi, et mieux anticiper le diagnostic de prééclampsie, une pathologie qui est l'un des domaines d'expertise d'Alexandre Hertig.

Gouvernance

Conseil d'administration

La Fondation effectue ses différentes missions sous le contrôle de son Conseil d'administration.

Membres du Bureau



Jean-Louis Bühl
Président
Trésorier-payeur général (h)
Ancien IGAS



Isabelle Knock-Méo
Vice-Présidente
Administratrice civile hors classe
au Ministère de l'Économie



Henri Balsan
Vice-Président
Engie - Directeur Délégué
Ile-de-France et Grand Paris



Pierre Mayeur
Associé chez YCE Partners



Jean-Paul Vermès
Président de l'Hôpital Foch
Président de VMS France
Délégué du Président de la
Chambre de commerce
et d'industrie de Paris



Dr Alexandre Rault
Chef de service de Chirurgie
Digestive et Viscérale



Guillaume Boudy
Maire de Suresnes



Armelle Tilly
Vice-Présidente des solidarités
et des affaires sociales du Conseil
départemental des hauts de seine



Olivier Joël
Fondation
des Diaconesses



Cécile de Guillebon
Administrateur indépendant
& senior advisor



Antoine Treuille
Directeur de sociétés
Administrateur de la French
American Foundation



Héléne Antonini-Castera
Secrétaire Générale
de la Fondation John BOST



Alain de Polignac
Administrateur
de l'Association Française
de l'Ordre de Malte,
Ingénieur chimiste



Pascal Gauci
Secrétaire Général
de la préfecture des
Hauts-de-Seine

La Fondation, reconnue d'utilité publique, est dotée d'un statut rénové en 2016 conformément aux prescriptions du Conseil d'État. Son conseil d'administration qui se réunit 2 à 3 fois par an est composé d'administrateurs bénévoles représentant les fondateurs, les institutions et collectivités partenaires, notamment de son territoire, et de personnes qualifiées.

Un commissaire du gouvernement (Ministère de l'Intérieur) participe à ces réunions. Le mandat des personnes qualifiées est de 4 ans et le Conseil ne peut compter plus de deux personnes âgées de plus de 75 ans. Un bureau du Conseil comprenant le Président, un ou deux Vice-Présidents, un Trésorier et un Secrétaire Général est élu chaque année. Le Conseil dispose également d'un Comité financier. La Fondation « garante de

la pérennité et du développement de l'hôpital » décide d'en déléguer la gestion à « l'association Hôpital Foch » dont elle est fondatrice avec le département des Hauts-de-Seine et la ville de Suresnes.

Les deux institutions juridiquement et comptablement autonomes, disposent d'administrateurs en partie communs, mais leurs bureaux sont totalement indépendants.

La collaboration entre les deux institutions est organisée par une convention générale et une convention de prêt à usage ou commodat, qui régissent les conditions dans lesquelles la Fondation, propriétaire de l'Hôpital, le met gratuitement à disposition de l'association. En outre un protocole cosigné par les présidents définit les modalités de sélection des projets financés par la Fondation.

**COMPTES
ANNUELS
EN 2022**

Le mot du Trésorier

Fortement impactée par la guerre en Europe et l'inflation, conduisant les donateurs à puiser dans leur épargne, la générosité du public s'est érodée et plafonne autour d'1 M€ en baisse de 12% par rapport à 2021. Heureusement, grâce à la renommée de l'Hôpital, les grands mécènes sont toujours au rendez-vous pour financer des acquisitions emblématiques comme un IRM de dernière génération ou des colonnes video-endoscopiques et un Laser.

De même de plus en plus de donateurs, dont un membre de leur famille ou eux-mêmes ont été soignés à l'hôpital et grâce à l'action pragmatique et bienveillante de la Fondation, décident en remerciement de désigner la Fondation légataire de tout ou partie de leur héritage.

Au total les dons de toutes origines progressent de 12% par rapport à 2021 à 3,6 M€ permettant de verser plus de 3 M€ à l'Hôpital sous forme d'actions diverses pour la recherche et l'acquisition de nouveaux matériels ou l'amélioration des services. L'excédent servant au remboursement de l'emprunt contracté pour les acquisitions de terrain en vue de l'agrandissement de l'Hôpital et la constitution de provisions. Ceci grâce aux ressources propres de la Fondation et à l'optimisation de ses dépenses de fonctionnement qui permettent de ne rien prélever sur les dons.

En puisant dans ses réserves, la Fondation a acquis une maison pour une valeur de 1,2 M€, jouxtant l'hôpital. Une fois réaménagée pour les besoins de l'Hôpital, elle permettra d'héberger les personnels soignants de garde, contribuant ainsi à améliorer la qualité du service des urgences.

Enfin, comme les années précédentes, les comptes de la Fondation ont été approuvés sans réserve et le label « Don en confiance » renouvelé.



Henri Balsan

Vice-Président et Trésorier
de la Fondation Foch

Bilan simplifié

Actif	31/12/2022	31/12/2021
Immobilisations incorporelles	1 656 €	1 656 €
Immobilisations corporelles	9 255 802 €	9 428 427 €
Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés	1 986 188 €	1 814 038 €
Total Actif immobilisé	11 243 646 €	11 244 646 €
Immobilisations financières	48 061 €	46 863 €
TOTAL I ACTIF IMMOBILISÉ	11 291 707 €	11 290 984 €
Créances		
Créances reçus par legs ou donations	877 444 €	294 844 €
Valeurs mobilières de placement	12 801 144 €	12 589 509 €
Disponibilités	4 978 988 €	4 604 905 €
Charges constatées d'avance	22 782 €	4 453 €
TOTAL II ACTIF CIRCULANT	18 680 358 €	17 493 711 €
TOTAL GENERAL ACTIF	29 972 065 €	28 784 695 €

Passif	31/12/2022	31/12/2021
Fonds propres	5 110 815 €	5 110 815 €
Écarts de réévaluation	469 788 €	469 788 €
Réserves	15 299 219 €	15 299 219 €
Report à nouveau	3 431 214 €	3 206 609 €
Résultat de l'exercice	54 382 €	224 607 €
TOTAL I SITUATION NETTE	24 365 418 €	24 311 038 €
Fonds reportés liés aux legs ou donations	2 401 084 €	1 782 816 €
Fonds dédiés	287 588 €	55 859 €
Provisions	458 679 €	322 998 €
TOTAL II FONDS ET PROVISIONS	3 147 351 €	2 161 673 €
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 472 610 €	1 592 823 €
Emprunts et dettes financières diverses	394 215 €	391 920 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	114 516 €	92 428 €
Dettes fiscales et sociales	82 601 €	66 061 €
Autres dettes	395 354 €	168 754 €
TOTAL III EMPRUNTS ET DETTES	2 459 296 €	2 311 986 €
TOTAL PASSIF	29 972 065 €	28 784 697 €

Compte de Résultat (CR)

Produits d'exploitation	31/12/2022	31/12/2021
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	1 023 325 €	1 264 460 €
Mécénats	789 824 €	364 828 €
Legs, donations et assurance vie	1 801 084 €	1 588 891 €
Total des ressources liées à la générosité du public	3 614 233 €	3 218 179 €
Loyers immobiliers	844 413 €	793 035 €
Utilisation des fonds dédiés	25 389 €	50 600 €
Reprises/amort, depr, prov & transferts de ch.	25 399 €	15 239 €
Total I	4 509 434 €	4 077 053 €
Charges d'exploitation		
Achats et charges externes	568 374 €	624 336 €
Salaires et charges sociales	569 687 €	503 278 €
Dotation aux provisions	183 190 €	181 539 €
Reports en fonds dédiés	257 118 €	25 389 €
Autres charges	33 098 €	11 467 €
TOTAL II	1 611 467 €	1 346 009 €
SOLDE D'EXPLOITATION (I-II)	2 897 967 €	2 731 044 €
REVERSEMENTS À L'HÔPITAL FOCH	3 059 047 €	2 591 756 €
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	4 670 514 €	3 937 765 €
SOLDE D'EXPLOITATION III	- 161 080 €	139 288 €

Produits d'exploitation	31/12/2022	31/12/2021
Produits financiers	312 845 €	195 002 €
Intérêts et charges assimilées	49 288 €	49 638 €
Dotation aux provisions	48 095 €	45 €
Résultat financier IV	215 462 €	145 318 €
Produits exceptionnels	- €	- €
Charges exceptionnelles	- €	60 000 €
Résultat exceptionnel IV	0 €	- 60 000 €
TOTAL PRODUITS	4 822 279 €	4 272 055 €
TOTAL CHARGES	4 767 897 €	4 047 448 €
RÉSULTAT EXERCICE	54 382 €	224 607 €

Compte d'emploi annuel des ressources (CER)

Emploi par destination	31/12/2022	31/12/2021
Versements à l'Association Hôpital Foch	3 059 047 €	2 591 756 €
Actions réalisées par la Fondation	16 519 €	16 519 €
Frais de recherche de fonds	859 859 €	672 307 €
Frais de fonctionnement	193 480 €	310 742 €
Dotations aux amortissements et dépréciations	48 095 €	- €
TOTAL EMPLOIS	4 177 000 €	3 591 324 €
REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	257 118 €	25 389 €
EXÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	362 756 €	639 006 €
TOTAL	4 796 874 €	4 255 719 €

Les ratios d'emplois 2022

Le compte de l'emploi des ressources est destiné à traduire l'utilisation qui est faite de la générosité du public.

- Les missions sociales

Les missions sociales de la Fondation Foch ont pour objet d'assurer la gestion directe ou indirecte de l'Hôpital Foch, de l'école d'infirmières et de sages-femmes annexée, et de contribuer au développement et à la pérennité de l'Hôpital Foch. La Fondation a participé à différents projets pour l'Hôpital et a accordé des bourses de soins ou des subventions aux patients suivis par les assistantes sociales.

L'ensemble de ces missions sociales est financé soit par des ressources propres de la Fondation issues de ses produits annuels (produits financiers, loyers issus d'un legs), soit par des ressources affectées ou non par les donateurs ou testateurs. Le Conseil d'Administration décide d'allouer le montant des ressources collectées dans l'année ou reportées des exercices précédents à

l'appui des projets retenus d'un commun accord avec l'Hôpital.

- Les frais de recherche de fonds

Ces frais sont ceux directement rattachés à la recherche de fonds provenant de la générosité du public. Ils englobent les coûts des mailings et de marketing (publication du magazine de la Fondation et autres mailings), le coût de traitement des dons, les frais de traitement des legs et les frais liés aux événements.

- Les frais de fonctionnement

Ces frais représentent les charges de la Fondation liées à son fonctionnement : charges du personnel administratif, frais d'assurances, honoraires ...

Engagements à réaliser sur des ressources affectées

Cet engagement représente la partie des ressources dédiée à des projets qui n'a pas encore été utilisée.

Ressources de l'exercice	31/12/2022	31/12/2021
Dons, Legs et mécénat		
Dons manuels	1 023 325 €	1 264 460 €
Mécénats	789 824 €	364 828 €
Legs, donations et assurance vie	1 801 084 €	1 588 891 €
Autres produits liés à la générosité du public	1 157 251 €	986 940 €
TOTAL DES RESSOURCES	4 771 485 €	4 255 119 €
Utilisations des fonds dédiés antérieurs	25 389 €	50 600 €
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0 €	0 €
TOTAL	4 796 874 €	4 205 119 €
Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice	2 310 157 €	1 617 151 €
Excédent ou insuffisance de la générosité du public	362 756 €	639 006 €
Investissements et désinvestissements nets liés à la générosité du public	-	-
Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice	2 672 913 €	2 310 157 €

Ressources (collectées auprès du public)

Ces ressources comprennent les dons, mécénats ou legs, affectés ou non. Les dons et legs affectés sont ceux qui résultent du souhait précis du donateur (dons pour la maternité, pour le service neurochirurgie...). Les legs et autres libéralités sont comptabilisés pour la valeur notifiée au testament et après réalisation pourront donner lieu à à encaissement et reversement au profit des projets de l'hôpital.

Utilisation des fonds dédiés antérieurs

Cette rubrique représente la partie des dons affectés reçus avant l'exercice concerné et utilisés en 2022.

Ainsi, parmi les aides versées à l'Hôpital, 25 389 € sont issus de ressources affectées non encore utilisées.

Ressources reportés liées à la générosité du public en Fin d'exercice (hors fonds dédiés)

Ce solde correspond au :

- Report de ressources antérieures provenant de la générosité du public, qui n'ont pas encore donné lieu à encaissement au cours de l'exercice, auquel s'ajoutent les ressources collectées auprès du public au cours de l'exercice et non encore utilisées.

Note relative aux réserves figurant au bilan de la Fondation

Rappel des dispositions statutaires

Les buts de la Fondation :

- La "Fondation Médicale Franco-Américaine du Mont Valérien" a pour but de d'assurer d'une façon désintéressée le fonctionnement et la gestion directe ou indirecte de l'Hôpital FOCH, l'école d'infirmières et de sage-femmes annexée, et contribuer au développement et à la pérennité de l'Hôpital Foch.

- Elle peut en outre : soutenir les activités de recherche de l'Hôpital, favoriser toutes formes de partenariat avec des fondations de même inspiration et promouvoir les échanges inter-hospitaliers, participer à la formation des futurs médecins et personnels soignants, assurer toute activité à caractère hospitalier, social, médico-social ou sanitaire, en amont ou en aval de l'hospitalisation et assurer l'accès aux soins de personnes en difficulté.

Les moyens d'actions de la Fondation sont notamment :

- La mise à disposition, en tant que de besoin, des installations hospitalières ;

- La contribution, au vu des programmes qui lui sont présentés et en coordination avec ses partenaires, aux investissements de l'Hôpital Foch en matière immobilière, d'équipement médico-chirurgical, aux programmes de recherche de l'Hôpital ;

- L'appel à la générosité publique au bénéfice des projets de l'hôpital pour l'aider à soutenir ses charges d'investissement, en vue d'assurer son avenir ;

- La collecte de fonds à destination des autres activités qu'elle soutient (attribution de bourses de soins et de formation, création ou acquisition d'établissements ou de services médicaux et médico-sociaux, vente de tous biens et services en lien avec l'objet de la Fondation) et plus généralement, tous moyens qui soient conformes à la loi et aux règlements.

1. Réserves liées à la garantie des risques de gestion :

- La mise à disposition des installations hospitalières dont la Fondation est propriétaire est régie par un commodat et une convention générale conclus avec l'association gestionnaire de l'Hôpital par délégation, qui prévoit que c'est cette dernière qui est chargée de contracter les assurances qui couvrent les risques de toute nature à raison des constructions et du fonctionnement de l'établissement.

- Les risques d'exploitation de l'Hôpital quant à eux, incombent exclusivement au gestionnaire. Son statut ne permet pas à la Fondation d'intervenir pour prendre en charge un éventuel déficit de gestion. Les textes évoqués ci-dessus prévoient que l'exploitant doit exécuter son budget en équilibre.

- Dans l'hypothèse où le Conseil d'administration Fondation déciderait de reprendre en direct la gestion de l'Hôpital, cette dernière pourrait être tenue de reprendre à sa charge tout ou partie des dettes et engagements susceptibles d'avoir été contractés par l'association délégataire, sachant que les recettes récurrentes de l'hôpital pourraient ne pas les couvrir en totalité. Compte tenu des montants en jeu (pour rappel le montant annuel du budget de l'hôpital est de plus de 300 M€), une telle éventualité pourrait nécessiter l'intervention de soutiens extérieurs, car les réserves actuelles de la Fondation pourraient ne pas suffire.

- Restent les risques de gestion de la Fondation elle-même. Son budget est couvert en très grande partie par le revenu qu'elle tire d'un bail à construction consenti sur un terrain dont elle est propriétaire à l'issue d'un legs. En cas de non-renouvellement de ce bail, le terrain pourrait être reloué ou vendu, ce qui permettrait de financer plusieurs années de fonctionnement.

- Pour le besoin d'acquisition d'une maison en vue de permettre une extension de l'Hôpital, la Fondation a contracté un emprunt de 1,8 M€ en 2019 amortissable sur 15 ans. Le remboursement de cet emprunt s'imputera pour une partie sur les produits financiers et pour une autre sur les ressources propres évoquées plus haut.

- Il est à noter enfin que la Fondation s'est engagée à garantir un emprunt contracté par l'Hôpital en 2018 pour un montant de 3 M€ sur 20 ans. En cas de défaillance de l'emprunteur, la Fondation pourrait donc être tenue au remboursement des annuités restantes.

2. Réserve liée aux risques relatifs à la collecte :

- Dans le cadre du plan stratégique de l'Hôpital communiqué à la tutelle, la Fondation s'est engagée à apporter à l'Hôpital, à travers le financement des projets qu'elle décide de prendre en charge, 2 M€ par an. Si ce montant est inférieur à la moyenne des 4 dernières années, il est supérieur à celui de certaines années antérieures. En cas de réduction sensible du résultat de l'appel à dons, il conviendrait de faire appel aux réserves pour tenir cet engagement.

- Il est à noter que la base de données de la Fondation (environ 12 300 donateurs actifs dont 5 272 donateurs sur 2022) enregistre chaque année de nouveaux donateurs, grâce aux efforts de communication de la Fondation et de l'Hôpital, en revanche, les legs et le mécénat d'entreprise sont par nature aléatoires.

3. La mission patrimoniale de la Fondation :

La caractéristique physique de l'Hôpital est d'être inséré dans un foncier étroit. Le développement de ses activités et l'amélioration de ses fonctionnalités peut conduire à devoir procéder à des acquisitions foncières (terrains et maisons avoisinantes) comme elle l'a déjà fait dans le passé pour la construction de la maternité. Depuis, 2 acquisitions ont été effectuées en 2015 et 2018, dont l'une à la suite d'une préemption de la ville au bénéfice de l'hôpital pour un montant total d'environ 4,5 M€.

Une acquisition supplémentaire a eu lieu en avril 2023 pour un montant total de 1,2 M€.

Dans l'îlot urbain occupé dans la plus large partie par l'Hôpital, d'autres acquisitions peuvent être envisagées à relativement court terme en fonction des opportunités. 8 à 10 propriétés peuvent être concernées dont le montant au prix actuel du marché se chiffre en dizaine de millions d'euros.

4. Le montant et la composition des réserves actuelles

Les « fonds associatifs » figurant au bilan s'élèvent à fin 2022 à 24 M€, dont 5 M€ représentent la valeur des constructions (bâtiments de l'Hôpital dont est propriétaire la Fondation) et bâtiment de la rue de Silly.

Les réserves statutaires et réglementées s'élèvent à 1,8 M€. Les autres réserves s'élèvent à 13,4 M€ qui représentent le montant des avoirs réellement disponibles en fin d'exercice. Ils comprennent notamment 12,5 M€ de placements dont la valeur varie avec celle des titres détenus.

Les reports à nouveau s'élèvent à 3,4 M€, dont 2 M€ sont issus de la générosité du public (du fait de l'application de la nouvelle réglementation comptable depuis le 1er janvier 2020).

Conclusion

En fonction de l'analyse des risques développée ci-dessus, soit au minimum 10,8 M€ d'engagements directs (garantie d'emprunt 3 M€ ; emprunt 1,8 M€ ; trois ans d'engagement d'apport à l'hôpital soit 6 M€), il est proposé de maintenir, voire de majorer, selon les possibilités, le niveau des réserves au niveau atteint aujourd'hui, à savoir 12,8 M€. Ce montant pourra évoluer en fonction d'une part de l'évolution des ressources et, d'autre part des besoins d'investissement, y compris fonciers de l'Hôpital.



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

Aux Membres

**FONDATION MEDICALE FRANCO-AMERICAINE DU MONT VALERIEN –
Fondation Maréchal Foch**

40, rue Worth
92150 Suresnes

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par délibération du Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FONDATION MEDICALE FRANCO-AMERICAINE DU MONT VALERIEN - Fondation Maréchal Foch relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

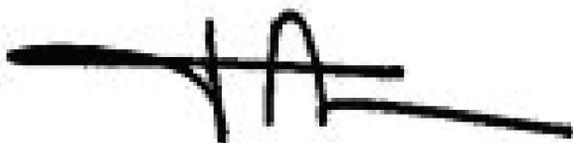
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 8 juin 2023

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Florence Pestie



Crédits photographiques: Huguette & Prosper.

Fondation Foch
40 rue Worth - 92150 Suresnes
www.fondation-foch.org